

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE BELLEGARDE SUR VALSERINE

COMMUNE NOUVELLE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/04

EXHUMATION des corps de Albert VIRET et Jeanne née DUPRAS

Le Maire de Bellegarde-sur-Valserine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2213-40 et suivants, relatifs aux exhumations,

Vu la demande d'exhumation de Christine TRANCHESE et Brigitte DE BRITO FERNANDES, petites filles des défunts, le 16 Janvier 2023, à l'effet de faire exhumer les corps de leur grand parents Albert, Jean VIRET et Jeanne, Marie, Léonie née DUPRAS, décédés respectivement en 1950 et 1987 et inhumés dans la concession n° 12066 du cimetière de Bellegarde sur Valserine pour les ré-inhumer au cimetière d'Arlod, dans la concession 33169.

Considérant que Christine TRANCHESE ET Brigitte DE BRITO FERNANDES sont les plus proches parents des défunts.

ARRETE

Article 1: Mesdames Christine TRANCHESE ET Brigitte DE BRITO FERNANDES sont autorisées à faire procéder à l'exhumation des corps de leur grands-parents Albert, Jean VIRET et Jeanne, Marie, Léonie née DUPRAS actuellement inhumés dans la concession 12066 pour les ré-inhumer dans la concession 33169 au cimetière de Arlod.

Article 2: Ces opérations auront lieu le **Mardi 24 Janvier 2023 à 8 h** en présence des pétitionnaires Mesdames Christine TRANCHESE ET Brigitte DE BRITO FERNANDES *ou de leur mandataire*, conformément aux articles R.2213-42 et suivant.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames Christine TRANCHESE ET Brigitte DE BRITO FERNANDES.

Fait à Bellegarde-sur-Valserine, commune déléguée de Valserhône, le 18 Janvier 2023

Le Maire de Valserhône,

Régis PETIT



Mis en ligne le 20/01/2023